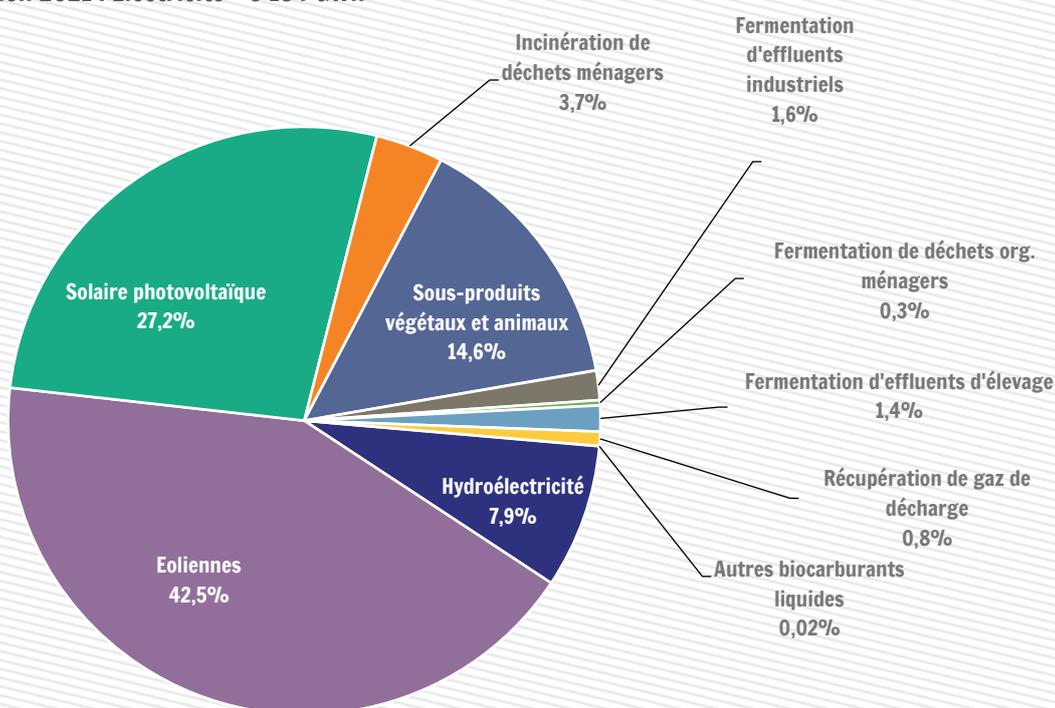


Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique

5 184 GWh

La production nette d'électricité renouvelable est estimée en 2021 à 5 184 GWh, soit 14 % de la production nette d'électricité totale

Production 2021 : Electricité - 5 184 GWh



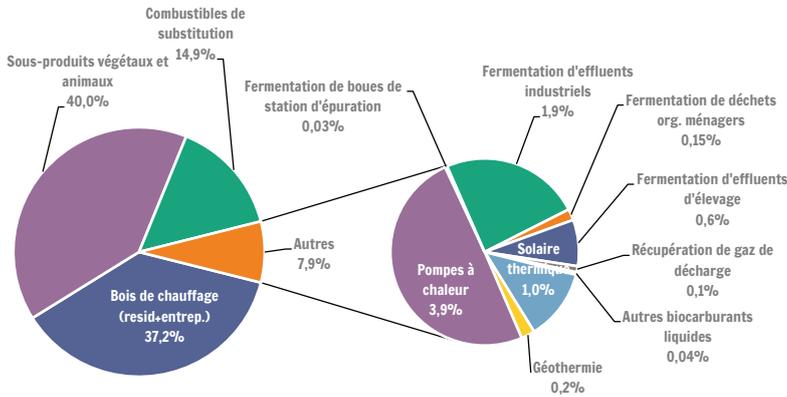
Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données JANVIER 2024 ; Calculs : IWEPS

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise. La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergie renouvelables. La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production nette d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2021 s'élève à 5 184 GWh (-7 % / 2020, x2 depuis 2010), représente 14 % de la production nette d'électricité totale, grâce à l'ensemble de la biomasse (22 %), à la force hydraulique (7,9 % pour 68 % en 2000), à l'essor de l'éolien (42,5 %, production x3 depuis 2010) et au photovoltaïque (27,2 %, production x21 depuis 2010), toutes les sources étant en progrès hormis l'éolien et une part de la biomasse. L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 4 020 GWh. La production électrique liée à la biomasse s'élève à 1 163,6 GWh et est inférieure à la production électrique éolienne (2 201,8 GWh) et solaire photovoltaïque (1 407,7 GWh)

Dans le cadre de la transposition européenne de la Directive Efficacité énergétique, l'engagement belge est d'atteindre 13 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie brute en 2020, soit en valeur absolue 49 120 GWh. Ce seuil a été décliné pour les régions suivant l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015, avec 14 850 GWh pour la Wallonie. L'objectif wallon en 2020 a cependant été fixé à 15 600 GWh par Arrêté du GW (2015). Avec une production brute d'énergie renouvelable de 18 728,2 GWh (addition de la production électrique et de la chaleur SER et des biocarburants du transport routier). Ce qui donne une part du renouvelable dans la consommation finale brute (127 803,5 GWh, suivant les modalités de calcul prescrites) en Wallonie de 14,7 % en 2021 pour 3,9 % en 2005.

Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique

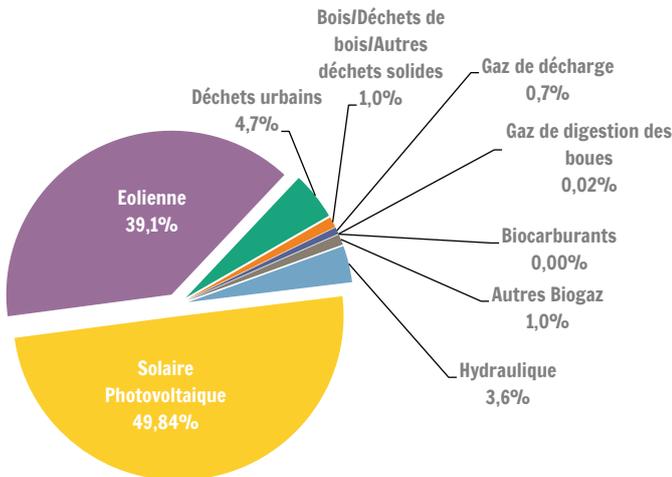
Production 2021 : Chaleur = 10 437 GWh



La production de chaleur nette s'élève à 10 437 GWh en 2021, en hausse de 30 % par rapport à 2020. Elle est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données janvier 2024 ; Calculs : IWEPS

Puissance électrique renouvelable en 2021 : 2 987 Mw él



En 2021, la puissance électrique renouvelable (puissance installée) atteint les 2 987 Mw él (+5 % / 2020) et a été multipliée par 3 depuis 2010 (par 9 depuis 2005, 301 Mw él). Notons l'essor du solaire photovoltaïque +8 % par rapport à 2020 (multiplié par 17 depuis 2010) et de l'éolien (+10 % par rapport à 2020 et multiplié par 2,6 depuis 2010).

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données janvier 2024 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les sources d'énergie renouvelables sont définies comme étant des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice et hydroélectrique, biomasse solide (bois, ...), biogaz (décharge, stations d'épuration d'eaux usées, ...) et bioliquides).

1. GWh : gigawattheure.

2. Mw él : mégawatt électrique

Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable, chaleur et biocarburants.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE) - DPED, ICEDD. Données janvier 2024 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant que faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés annuellement par le SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweeps.be>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : mars 2025